



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25028924

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

19 FEV. 2025

DU PRÉSIDENT DU TRIBUNAL
Greffe

N° d'entreprise : **0630 629 464**

Nom

(en entier) : **BM CARS SRL**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Boulevard de l'Europe 19 à 1300 WAVRE**

Objet de l'acte : Démission, nomination et transfert du siège.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PROCES-VERBAL de l'Assemblée générale extraordinaire des associés tenue à la rue Caule 39 – 1300 Wavre au 1er décembre 2024 à 18 h.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Mehdi Mohamad.

Le Président déclare et l'assemblée constate que tous les associés représentant l'intégralité du capital social sont présents et qu'il n'est donc pas nécessaire de donner plus ample justification des convocations à la réunion de ce jour, l'assemblée étant en nombre pour délibérer et voter valablement sur l'ordre du jour.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Démission des associés.
2. Démissions des administrateurs.
3. Nomination associé.
4. Nomination administrateur.
5. Transfert du siège social.
6. Transfert des parts.

DELIBERATION-RESOLUTIONS

Après discussion, l'assemblée, à l'unanimité des voix :

1. Acte la démission de Monsieur ABUJRAIBAN Basim et Monsieur MEHDI Mohamad en tant que associés.
2. Acte la démission de Monsieur ABUJRAIBAN Basim et Monsieur MEHDI Mohamad en tant que administrateurs.
3. Acte la nomination de Madame ABU-JERIBAN Arwa en tant que associé.
4. Acte la nomination de Madame ABU-JERIBAN Arwa en tant que administrateur.
5. Acte le transfert du siège social du « Boulevard de l'Europe 19 à 1300 Wavre » à la « Rue Caule 39 à 1300 Wavre ».
6. L'assemblée générale acte le transfert des 50 parts de Monsieur ABUJRAIBAN Basim ainsi que le transfert des 50 parts de Monsieur MEHDI Mohamad à Madame ABU-JERIBAN Arwa, qui accepte les 100 parts.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19 h.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)